

	<p>Fédération des personnels des services publics et des services de santé Force Ouvrière 153 – 155 rue de Rome – 75017 PARIS fo.territoiaux@fosps.com et fo.sante- sociaux@fosps.com</p>	<p>FNEC FP</p> 	<p>Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle 6-8 rue Gaston Lauriau 93513 Montreuil federatio@fo-fnecfp.fr</p>
---	---	--	---

Communiqué

PETITE ENFANCE : LE PROJET DE DECRET NE DOIT PAS PASSER !

Après une première réforme que FORCE OUVRIERE a dénoncée en 2007 qui a abouti notamment à la création à titre expérimental des micro-crèches, le gouvernement que nous avons saisi par courrier en octobre 2009 et qui n'a pas daigné répondre, pousse jusqu'au bout sa volonté de réformer l'organisation des services d'accueil des enfants de moins de 6 ans.

Il prépare la publication d'un projet de décret « *relatif aux établissements et services d'accueil d'enfants de moins de 6 ans* ». Il remet en cause des normes d'encadrement et les qualifications des personnels, aggravant ainsi les conditions de travail de ces derniers, menaçant leur statut et l'existence même de l'école maternelle.

La fédération des personnels des services publics et des services de santé et la FNEC-FP FORCE OUVRIERE demandent le retrait de ce nouveau projet de décret qui prépare:

- ✚ l'officialisation et la généralisation des jardins d'éveil,
- ✚ la pérennisation des micro-crèches et l'extension de leur capacité d'accueil,
- ✚ l'augmentation du taux d'accueil des enfants en surnombre,
- ✚ l'aggravation des règles relatives à l'encadrement et au fonctionnement des modes d'accueil collectif de la petite enfance,
- ✚ la mise en place des directions mutualisées,
- ✚ la suppression du caractère obligatoire du projet social et du projet éducatif.

FORCE OUVRIERE réaffirme son rejet de ces dispositions qui auront pour conséquences :

- ✚ la disparition, à terme, de l'école maternelle au profit de nouveaux modes de garde payants en particulier les jardins d'éveil,
- ✚ la baisse de la qualité d'accueil des enfants par la remise en cause des normes d'encadrement et des qualifications des personnels des crèches publiques,
- ✚ le recul des modes de garde de type « crèche collective » publique en raison d'un coût jugé trop élevé,
- ✚ la poursuite de la privatisation du secteur de la petite enfance et par conséquent le recul du service public dans ce domaine,
- ✚ l'inclusion des modes d'accueil collectif et individuel dans le champ de la directive « services »

POUR TOUTES CES RAISONS, FORCE OUVRIERE A DEPOSE UN PREAVIS DE GREVE POUR LE JEUDI 11 MARS 2010.

Paris, le 3 mars 2010